



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

Circulaire : 13/2010

Objet : Affiliation au bureau national des sociétés établies dans un autre Etat membre ou y opérant en LPS à partir d'une succursale.

Correspondants des sociétés établies ou travaillant en LPS dans un autre Etat membre

Paris, le 15 novembre 2010

Madame, Monsieur,

Les compagnies d'assurance doivent être membres du bureau national du pays dans lequel elles sont établies.

Il en est de même si elles y opèrent en libre prestation de services (LPS).

1) Le conseil des bureaux a analysé la situation, au regard de l'affiliation au bureau national :

- d'une entreprise d'assurance ayant une succursale dans un Etat membre autre que celui de la maison mère,
- d'une entreprise d'assurance établie dans un Etat membre, ayant une succursale dans un autre Etat membre, ces deux entités opérant en libre prestation de services dans un troisième Etat membre.

Il a conclu que seule la maison mère devait devenir membre du bureau national de cet Etat membre. La succursale opérant en LPS ne devra pas être membre du bureau. Cette conclusion est basée sur l'interprétation des termes de la Deuxième directive non vie du 22 juin 1988 (article 12 bis) .

L'entreprise doit participer au financement du bureau national en fonction de la totalité de son activité exercée en LPS dans le pays de prestation de services (**y compris au titre de ses succursales**).

2) Conséquences sur la désignation des correspondants :

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue les 27 et 28 mai derniers, le Conseil des Bureaux a précisé les conditions dans lesquelles devaient être désignés les correspondants des entreprises d'assurance qui opèrent en libre prestation de services, en vertu de la conclusion indiquée ci-dessus.

Il en résulte que seule l'entreprise d'assurance peut désigner un correspondant et que sa succursale doit travailler avec le même correspondant que celui désigné par la maison mère.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice,

Françoise DAUPHIN